



J'ai un garde meuble dans un société qui a fait faillite

Par **Sam1**, le **14/05/2017** à **00:38**

Bonjour, j'ai un garde meuble dans un société qui a fait faillite sauf que j'ai rien reçu pas courrier pour me dire qu'il sont en juridique, j'arrive plus à les joindre la société ou j'ai mis mon garde meuble.

Que doi je faire pour en savoir un peut plus pour que je puisse au moin savoir ce qu'il on fait de mon garde meuble je suis perdu j'aimerais récupérer mes meubles je rentre très bientôt est je cest pa comment faire pour mettre la main sur mes biens.

Plein de doute ce met dans ma tête.

Jespere pas qu'il on mis au enchère sans nous prévenir ils on pas le droit de faire sa sens nous dire non?

Pff je suis perdu vu j'arrive plus à les joindres quel son les démarche pour au moin s'avoir.

Qui doi je appeler apres que l'entreprise à fait faillite pour savoir ou ce trouve notre garde meuble?

Il peu mettre au enchère apres combien de temp?

Il peuvent faire tout ca sans notre accord les mettre au enchère et sans nous avoir prévenir qu'il était en juridique.

J'attend votre reponse pour pouvoir m'aider.

Par **morobar**, le **14/05/2017** à **09:41**

Bonjour,

Vous prenez un document de l'entreprise (une facture) vous identifierez ainsi le lieu d'immatriculation de l'entreprise, et vous vous adressez à la chambre de commerce

correspondante pour connaître le mandataire nommé par le tribunal.
Et vous vous manifestez auprès de ce mandataire pour régler les frais et récupérer vos biens.

Par **Sam1**, le **20/05/2017** à **12:31**

J'ai contacté les huissiers qui s'occupent de cette affaire, il m'a dit qu'il n'est pas quoi me dire car il a essayé de nous joindre mais qu'il n'a pas eu du coup l'affaire et close. Mais ce que je ne comprend pas ou ce qui me trouble, c'est qui va gérer tout ça. Dites-moi, ils n'ont pas le droit de détruire nos biens ni d'abandonner sans notre accord? C'est possible comment je peux savoir où ils ont mis nos biens? C'est les huissiers ou le juriste qui s'occupent de ça?
Cordialement

Par **morobar**, le **20/05/2017** à **16:12**

Bonjour,
Vous avez eu l'huissier qui n'a pu vous joindre, semble-t-il.
Je vous ai indiqué la marche à suivre.
Mais personne ne va engager un détective pour vous retrouver, surtout pas le mandataire en charge de la liquidation.
Le sort de vos biens peut être:
* resté en garde-meuble, frais à charge de qui il appartiendra (vous si vous contactez le mandataire).
* liquidation aux enchères publiques et mise au rebut, encaissement pour le compte de qui il appartiendra si la vente couvre les frais.